



Quels outils pour la téléexpertise ?

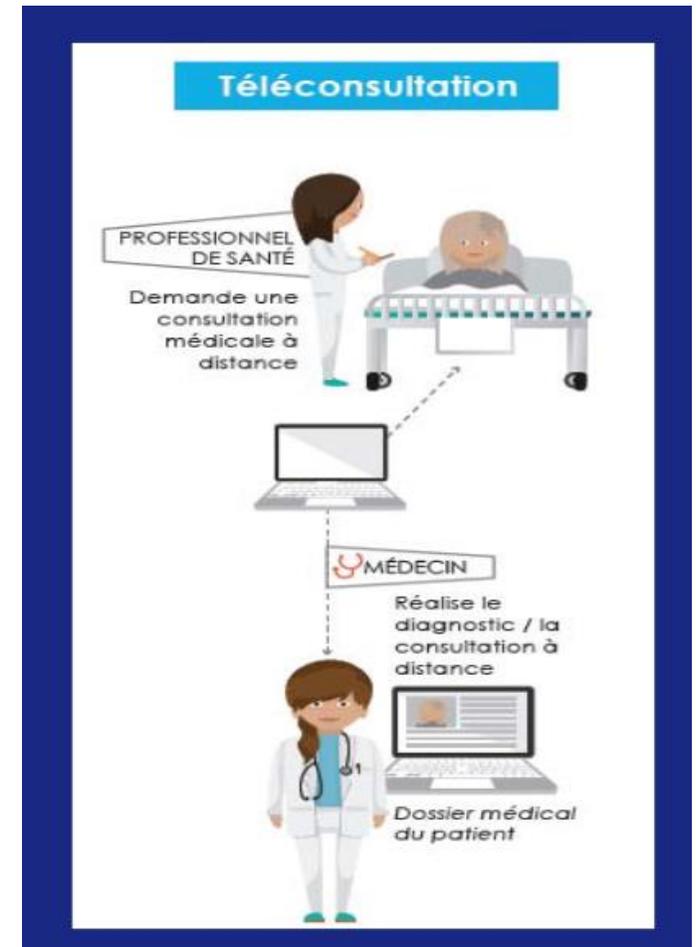
Docteurs Johann MASIK et Elise FIAUX
Normantibio

Réunion EMA 23 novembre 2022

- Pas de conflit d'intérêt pour cette présentation

Télémédecine

- Pratique médicale
 - médecin à distance
- Remboursement :
 - télémédecine depuis 15/09/2018
 - télé-expertise depuis 10/02/2019
- Téléconsultation : consultation réalisée par un médecin à distance d'un patient,
≠ Téléexpertise



Charte de bonne pratique - téléconsultation



- Enjeux de qualité et de sécurité des soins liés à :
 - capacité à établir un diagnostic en l'absence d'examen physique direct
 - protection et la sécurité des données personnelles de santé
 - Suivi + difficile en cas d'éloignement entre le médecin et le patient ou de mobilité réduite du patient
- Conditions requises par le médecin :
 - TLC : mêmes exigences que l'exercice médical en présentiel
 - respect des prérequis technologiques nécessaires à la réalisation de la téléC
 - respect de prérequis auprès du patient avant la réalisation d'une téléC
 - ➔ possibilité de ré-adressage vers un accueil physique/examen présentiel
- Principes conditionnant la prise en charge par l'AM :
 - respect du parcours de soins coordonné
 - alternance nécessaire de consultations et de téléC
 - exigence du respect du principe de territorialité pour recourir à la téléC
 - pratique de téléC ne peut être un exercice exclusif au regard de la pratique et de la déontologie

Fiche patient



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Consulter et se faire soigner à distance Téléconsultation & télésoin

Mai 2021

Votre médecin vous a proposé une téléconsultation ou un autre professionnel de santé vous a proposé un télésoin. Ce document vous informe sur le déroulement de cette prise en charge à distance.

Votre consentement est nécessaire. Le secret médical est respecté et vos données personnelles sont protégées. Vous pouvez être accompagné d'un proche, d'un aidant ou d'un professionnel de santé.

? Téléconsultation, télésoin : de quoi s'agit-il ?

Une **téléconsultation** vous permet de consulter à distance :

- un médecin ;
- une sage-femme ;
- un chirurgien-dentiste.

Un **télésoin** vous permet de bénéficier d'un soin à distance avec un pharmacien ou un auxiliaire médical. Par exemple :

- effectuer un bilan de vos traitements médicamenteux ;
- poursuivre un programme de rééducation ;
- réaliser un diagnostic de pédicurie-podologie.

Pourquoi une consultation ou un soin à distance ?

- Pour continuer d'être soigné, en limitant la fatigue et le temps liés aux déplacements.
- Pour limiter la transmission de microbes (virus, bactéries...) en période épidémique.
- Pour consulter plus rapidement.
- Parce que votre situation médicale le permet.

Le professionnel peut vous proposer une téléconsultation ou un télésoin, vous pouvez également lui en faire la demande : **il évaluera si cela est adapté à votre situation**. À tout moment, si vous le préférez, vous pouvez lui demander de réaliser la prochaine consultation ou le soin en présentiel.

Quel professionnel peut vous proposer un télésoin ?

- Audioprothésiste
- Diététicien
- Épithésiste
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Masseur-kinésithérapeute
- Opticien-lunetier
- Orthopédiste-orthésiste
- Orthophoniste
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste
- Pédicure-podologue
- Pharmacien
- Podo-orthésiste
- Psychomotricien
- Technicien de laboratoire médical

Quel est l'équipement nécessaire ?

Vous communiquez par vidéo. Vous avez besoin :



- d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette équipés d'une webcam ;
- d'une connexion internet avec un débit adapté.

Où faire votre consultation ou soin à distance ?

Choisissez **un lieu calme, lumineux et adapté** aux éventuels exercices (ex : mouvements pour la rééducation) ou examens prévus (ex : prise de tension).

Veillez à ne pas être dérangé au cours de votre rendez-vous.

Vous pouvez être à votre domicile, ou dans un lieu aménagé pour une téléconsultation ou un télésoin, comme par exemple une maison de santé, un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), une pharmacie d'officine, une cabine de télémédecine, etc.

Comment se déroule une téléconsultation et un télésoin ?

Avant votre rendez-vous

- Le professionnel vous a transmis toutes les informations nécessaires pour vous connecter.
- Veillez à avoir vos documents médicaux (ordonnances, résultats d'examens, radios, etc.) à proximité.
- Installez-vous dans un lieu calme et veillez à ne pas être dérangé au cours de votre rendez-vous.
- Connectez-vous quelques minutes avant l'heure du rendez-vous.

Pendant votre rendez-vous

- Placez-vous face à la caméra, à une bonne distance.
- Vérifiez que vous voyez et que vous entendez bien le professionnel.
- Parlez assez fort.
- Vous pouvez être accompagné d'un proche, d'un aidant ou d'un professionnel de santé. En pédiatrie, la présence d'un adulte est nécessaire.
- À l'issue de la consultation ou du soin, le professionnel vous informe de la suite de votre prise en charge.

Comment payer et être remboursé ?

- La téléconsultation et le télésoin sont facturés au même tarif qu'une consultation ou une séance en présentiel. Le professionnel vous expliquera les modalités de paiement à distance qu'il utilise.
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation ou un soin en présentiel.

- Votre consentement est nécessaire
- Le secret médical est respecté
- Vos données personnelles sont protégées

Téléexpertise (TLE)

- Permet à 1 professionnel de santé, **requérant** de solliciter à distance l'avis d'un médecin, **requis** sur la base d'informations de santé liées à la prise en charge d'un patient, même en l'absence du patient.
- Les professionnels de santé non-médicaux peuvent demander une TLE à un professionnel médical.



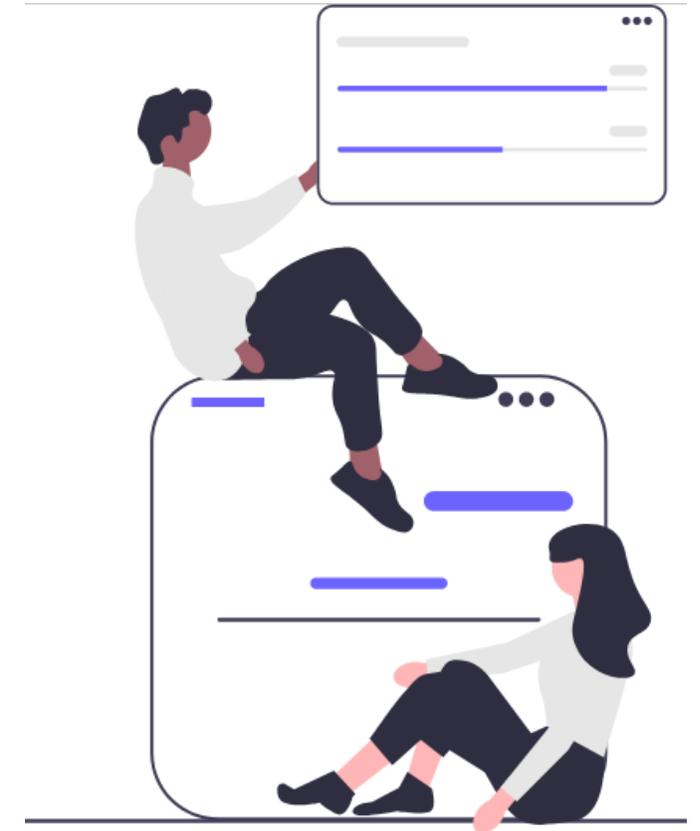
Organisation et déroulement (1/2)

- Pré-requis :
 - équipement adapté à l'usage de TLE avec respect du secret médical et la sécurité des informations transmises, en émission et en réception.
 - échange entre deux médecins (ou entre un professionnel de santé et un médecin), via une **messagerie sécurisée de santé.**



Organisation et déroulement (2/2)

- Déroulement :
 - information du patient et accord recueilli par le requérant
 - le requérant pose une **question** au médecin requis à laquelle il joint les **documents** nécessaires pour que ce dernier soit en capacité de donner son avis.
 - à l'issue de sa TLE, le médecin requis rédige un CR :
 - archivage dans le dossier patient, et dans le dossier médical (DMP) intégré dans Mon espace santé du patient
 - transmission du CR au médecin traitant et au professionnel de santé ayant sollicité la téléexpertise (le requérant).



Tarification et facturation

- **Pour le médecin requis**

- La téléexpertise est facturée 20 € par le médecin dans la limite de 4 actes par an, par médecin requis, pour un même patient.

- **Pour le médecin requérant**

- La téléexpertise est facturée 10 € par le médecin ayant sollicité une téléexpertise, dans la limite de 4 actes par an, par médecin requérant, pour un même patient.

Situation actuelle

- Avis téléphoniques (ou mail) quotidiens
 - manque de traçabilité
 - manque de qualité (erreurs de retransmission, manque d'informations)
 - échanges non sécurisés
 - aucune valorisation des actes

→ Place de la TLE ?

Intérêts de la TLE

- Pour le requis :
 - améliorer et valoriser une pratique déjà existante
 - diminution puis arrêt des avis pirates/SMS/moyens personnels
 - diminution des interruptions de tâches
 - matérialiser une valeur ajoutée

Intérêts de la TLE

- Pour le requérant :
 - + facile de demander l'avis (vs tel)
 - demande d'avis à distance de la consultation (en soirée par ex)
 - incrémentation à chaque avis de notion de bonnes pratique (BUA)
 - progression des connaissances
 - inclure dans RCP/réunions de pairs

TLE

- Requérants :
 - médecins libéraux (*et autres professionnels de santé (IDE, pharmaciens, sages-femmes)*)
 - Confrères ES, en ayant l'ensemble des TLE tracées comme bases à des éventuelles convention annuelles

Situation actuelle

- Beaucoup de prestataires en France
- Marché concurrentiel...

- Groupe de travail TLM réseau des CRAtb
- Disparité régionale importante = reflet des organisations de soins primaires
- Décision au sein de chaque GHT – ARS → principe de subsidiarité
- Outils différents régionaux → difficile d’imaginer un outil unique national

En Normandie



Omnidoc, premier acteur de la téléexpertise en France

🏥 50 centres hospitaliers et 7000 médecins libéraux utilisent Omnidoc aujourd'hui

😊 40% des téléexpertises cotées depuis l'introduction de l'acte y ont été réalisées



Télesanté



Les modalités d'accès à Therap-e, la plateforme régionale de télémedecine

→ Choix du type de plateforme selon l'EMA et le bassin de médecins, en lien avec l'ES support et l'ARS

Plateforme personnalisable (1/2)

- Partie requérant :
 - Informations indispensables à l'acte de TLE
 - Informations nécessaires à l'avis infectieux :
 - Clairance, poids, allergie
 - Traitement médical habituel
 - Histoire de la maladie (texte libre)
 - Examens complémentaires
- Définition des jours et des plages horaires de réponse
- Définition du délai de réponse maximal

Plateforme personnalisable (2/2)

- Partie requis :
 - Zone de réponse : texte libre → réponse à l'avis (CAT, surveillance)
 - Items à *cocher* pour réaliser un bilan d'activité :
 - Demandeur (ES, EMS, libéral)
 - Motif de l'avis (dg, ttt)
 - Site infectieux (cutané, urinaire, pulmonaire, osseux, ...)
 - Type d'infection (communautaire, IAS)
 - Infection sur matériel
 - BMR
 - Décision ttt (arrêt, désescalade, ...)
 - Décision (ambulatoire, CS inf, hospitalisation)
 - Durée de avis

Présentation d'un cas concret



Conclusion

- TLE : avenir (et présent) des avis spécialisés
- Valorisation financière et d'activité
 - Intérêt pour le DIM
- Plusieurs plateformes possibles et de + en + personnalisables
- A implanter avec les médecins libéraux pour favoriser le succès (en abandonnant la ligne téléphonique à terme ?)

